

République Française
Département
INDRE-ET-LOIRE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUVIGNE
séance du 04/08/2026

Date de la convocation
27/07/2026

Date d'affichage
27/07/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 15
Présents : 12
Votants : 14

L' an 2026 et le 4 Août à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de AUBERT Chrystophe, Maire

Présents : M. AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes : BESNARD Justine, BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, THIBAUT Sabine, MM : BELGRAND Jean-Louis, DORISE Thierry, LEGENDRE Jimmy, MOREIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIRTON Audrey à M. MOREIRA José

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BRUNEAU Julien à M. AUBERT Chrystophe, THIBAUT Michel à Mme THIBAUT Sabine

Secrétaire : Mme DRANCOURT Marine

Réf : 2026-08-01

A la majorité
Pour : 11
Contre : 3
Abstentions : 1

Mention exécutoire : Oui

Tarifs salle des fêtes

Le conseil municipal

Vu sa délibération du 5 décembre 2016, relative aux tarifs de location de la salle des fêtes, décide de fixer lesdits tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

- Actions commerciales (hors week-end) : 275 €
- Vin d'honneur : 88 €
- Journée en semaine : 88 €
- Week-end commune Eté : 198 € Hiver : 242 €
- Week-end hors commune Eté : 319 € Hiver : 363 €
- Réveillons 24 décembre et 31 décembre (commune) : 242 €
- Réveillons 24 décembre et 31 décembre (hors commune) : 363 €
- Activité physique, créative, sportive, culturelle, de façon régulière : forfait de 40 € par mois

- Location de la sono : 77 €
- de demander une caution de :
500 € pour la location de la salle des fêtes
1 000 € pour la location de la salle des fêtes avec sono
- de mettre à disposition la salle des fêtes gratuitement à chaque association communale sur demande

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/08/2026
Le Maire

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
le : 07-08-2026

et publication ou notification
du : 07-08-2026

